

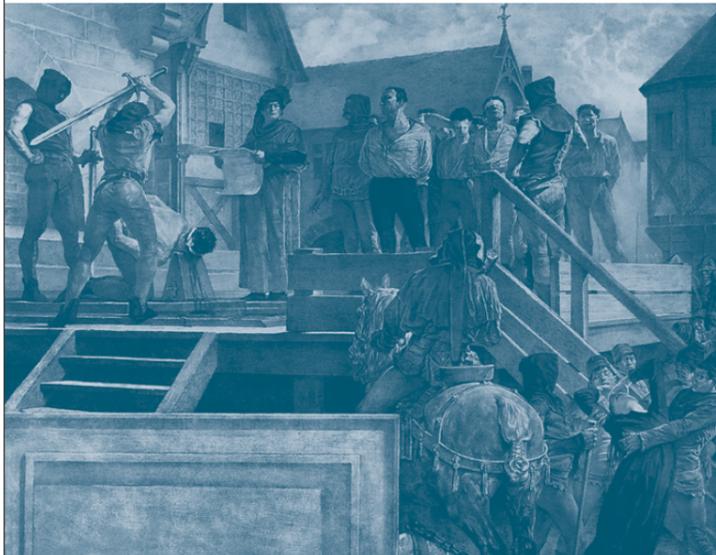
# LE SENS DU MOT « COMMUNE »

**D**e nos jours, le terme « commune » est synonyme de « municipalité ». Au Moyen Âge, il désigne une ville administrée par des citoyens affranchis du joug féodal. C'est à cette notion que la Commune de Paris de 1871 a fait référence.



Le dauphin Charles et Étienne Marcel.

**T**rès présent dans l'Histoire de France, le concept de « commune » prend un relief particulier à Paris, ville traditionnellement fière, rebelle et parfois révolutionnaire. Au XIV<sup>e</sup> siècle, le prévôt Étienne Marcel mène un mouvement de révolte qui conteste la mainmise du pouvoir royal sur la ville et réclame la participation des bourgeois aux affaires publiques. Quatre siècles plus tard, la Révolution française crée la première Commune de Paris dont vont s'inspirer les insurgés de 1871.



L'exécution des Maillotins.  
© Musée Carnavalet, Cliché Leyris

En 1381-1382, les Maillotins — insurgés munis de maillets de plomb — ouvrent les prisons et exigent l'abolition des aides (taxes sur les ventes de marchandises).

## L'ENCYCLOPÉDIE Définition du mot « commune »

« Signifie quelquefois le menu peuple d'une ville ou d'un bourg. C'est aussi une espèce de société que les habitants ou bourgeois d'un même lieu contractent entre eux par permission de leur seigneur. Ils forment alors tous ensemble un corps qui a le droit de s'assembler pour délibérer des affaires communes, se choisir les officiers qui vont gouverner et percevoir des revenus communs. Les seigneurs et surtout les ecclésiastiques connurent bien de l'ombrage de l'établissement des communes parce que leurs terres étaient désertées par le grand nombre de leurs sujets. La plupart des privilèges qui avaient été accordés aux communes leur ont été ôtés peu à peu par nos rois. »

Diderot